

Assemblée communale ordinaire du 11 avril 2019

Point 2.2

Budget d'investissement 2019 – Complément

Réfection de la halle de gymnastique : éclairage et stores

1. Présentation

La construction de la halle de gym date de 1977. En 2005, une réfection partielle de la halle de gym a été effectuée. Aujourd'hui nous vous proposons la réfection des luminaires ainsi que la pose de stores occultants.

Durant l'année 2018 nous avons rencontré des problèmes de luminaires. En effet, vu son âge vénérable et vu l'impossibilité de trouver encore des pièces de rechanges pour les réparations, nous nous trouvons dans l'obligation de remplacer le système d'éclairage de la halle de gym.

Les anciennes lampes à incandescence seraient remplacées par un système à LED permettant une économie d'énergie de 3'760 kWh par an, soit une économie de 752 francs.

Afin de donner suite à la demande des sociétés utilisatrices de la halle de gym ainsi que des enseignants, nous vous proposons l'installation de stores verticaux semi-occultant sur quatre fenêtres de la baie vitrée de la face Est de la halle de gym. Ces stores permettraient d'éviter l'éblouissement des utilisateurs pendant les périodes de soleil et également de faire baisser la température de la halle de gym en cas de grand ensoleillement. Nous vous proposons également la pose de deux stores occultants côté école pour les mêmes raisons.



2. Coûts du projet de réfection de la halle de gymnastique

Eclairage	18'100
4 stores verticaux	22'700
2 stores à rouleaux	6'000
Divers et imprévus	3'200
Montant total TTC	50'000

L'investissement total sera financé par la réserve libre.

3. Propositions

Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement de la réfection de la halle de gymnastique (éclairage et stores).

Position de la Commission financière

En sa séance du 25 mars 2019, la Commission financière propose d'accepter cet investissement.